

5. Rapport annuel... (suite)

Les critères d'admission ont été révisés et ont fait l'objet d'étude par le comité d'admission et le comité exécutif. Les critères d'admission sont devenus plus exigeants et les candidats doivent compléter un questionnaire plus exhaustif de leur expérience psychanalytique. Exemple, les cas de contrôle.

Une entrevue d'évaluation avec le candidat a été aussi ajoutée à la procédure d'admission. Cette rencontre qui était occasionnelle deviendra une procédure normale d'admission. Lors de la réunion du 5 décembre, l'assemblée a encouragé et même proposé cette démarche.

Les candidats qui ne répondent pas aux exigences sont refusés et sont invités à poursuivre leur formation. La grille analytique demeure la principale référence à l'évaluation du candidat et prévaut sur le désir et l'intérêt du candidat à faire partie de l'A.P.P.Q..

- 5.2 Suite à certains éclaircissements sur les états financiers, Nicole Lanouette fait la lecture des politiques budgétaires et des modifications apportées par le comité exécutif au cours de l'année.
- 5.3 Hubert Van Gijseghe élabore quelque peu sur les documents qu'il a complétés pour l'A.P.P.Q. à la demande de l'Office des Professions qui fait actuellement l'enquête suivante: "La psychothérapie doit-elle être régie par une corporation?"

Monique Sabourin informe l'assemblée qu'une recommandation aurait été émise par l'Office des Professions, à savoir que la psychothérapie serait gérée par cinq (5) corporations professionnelles... dossier à suivre.

6. Etats financiers:

Le rapport est lu et commenté par Robert Pelsser.

- "Réal Laperrière informe l'assemblée que nous observons une augmentation de la tâche de "secrétariat": rédaction - envois postaux, etc.. Le volume de travail augmente et nécessite occasionnellement de l'aide supplémentaire. Actuellement ce travail est rémunéré sur une base de tarif/horaire. L'A.P.P.Q. pourrait éventuellement faire l'embauche d'une secrétaire à temps partiel et réduire le travail "bénévole" fourni par les membres du comité exécutif.

6. Etats financiers ... (suite)

L'assemblée apporte son approbation à cette suggestion et cautionne l'embauche d'une secrétaire si besoin. Le comité exécutif évaluera la situation en cours d'année.

Il est aussi souhaité que l'A.P.P.Q. ait une adresse permanente, soit un casier postal pour centraliser la réception du courrier.

7. Adoption des états financiers 1991 et nomination des vérificateurs des livres et des états financiers pour l'année 92:

Réal Laperrière propose l'adoption des états financiers 91, Gloria Vincelli seconde.

Réal Laperrière propose que Madame Danielle Delisle demeure le vérificateur des états financiers 1992. Nicole Lanouette seconde.

8. Admission des nouveaux membres:

Dix (10) nouveaux membres se sont ajoutés:

Rita Bourgeois	Suzanne Lalonde
Thérèse Claperton-Dubé	Diane Latendresse
André Côté	Pierre Létourneau
Jeannine Francoeur	Sandra Londei
François Gauthier	Jocelyne Taillon

L'A.P.P.Q. compte en ce jour 107 membres.

Hubert Van Gijseghe propose l'admission des membres nommés ci-haut. Frédéric Archibald seconde.

Nicole Lanouette reprend la recommandation de dresser deux listes des membres. Une liste d'affaire pouvant être distribuée au public et une liste privée servant aux besoins personnels des membres.

9. Cotisation annuelle:

Robert Pelletier propose le maintien de la cotisation annuelle 1992-93 à cinquante dollars (\$50.00). Monique Sabourin seconde.